

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00456

Numéro SIREN : 410 195 663

Nom ou dénomination : A.M.G.2R

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/019380



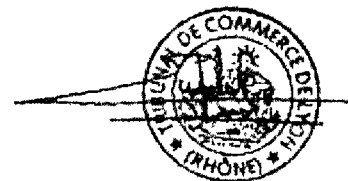
5476959

Dénomination : A.M.G.2R
Adresse : 59 chemin du Moulin Carron ESPACE FLORENTIN
69570 Dardilly -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00456
n° d'identification : 410 195 663

n° de dépôt : A2020/019380
Date du dépôt : 01/07/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
26/06/2020



5476959

A.M.G.2R

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622.45 €
Siège social : 59 chemin du Moulin Carron
69570 DARDILLY
410 195 663 RCS LYON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A.M.G.2R
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

(Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce)

**CABINET Philippe GAUCHER Commissaire aux Comptes
32, rue du Ct Fuzier (69003) Lyon**

A.M.G.2R

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.M.G.2R EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce)

En exécution des missions qui m'ont été confiées, en application des articles L 224-3 et L223-43 du Code de Commerce, par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020, je vous présente mon rapport sur la transformation de la SARL A.M.G.2R en société par actions simplifiée qui a été établi afin de vous faire connaître mon appréciation :

- sur la valeur des biens composant l'actif social et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
- sur la situation de votre société.

1 . Présentation de l'opération de transformation proposée aux associés :

La SARL A.M.G.2R a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée le 27 janvier 2014, date de son immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le capital social de la SARL A.M.G.2R s'élève à 7 622.45 €, ce qui est suffisant par rapport à l'obligation de capital minimum dans les sociétés par actions simplifiées.

La transformation envisagée n'entraînerait pas la création d'une personne morale nouvelle.

La société, conservant sa personnalité juridique, continuerait d'exister sous sa nouvelle forme, sans changement de son actif social.

La durée et le siège social seraient également inchangés. L'objet social serait identique à savoir : l'activité d'agence commerciale, représentation, négoce, stylisme, gestion commerciale et toutes activités annexes.

2 . Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social :

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

3 . Appréciation de la situation de votre société

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Sur l'exercice en cours, l'activité sur le premier trimestre reste satisfaisante.
- La situation financière de la société reste saine avec un niveau de trésorerie correct.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Lyon le 26 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes
Et à la Transformation


Philippe GAUCHER